



Séance du 04 avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Quatre Avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Henri BEDAT.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BEDAT Henri, Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme BIARNES Karine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. DEHEZ Julien, M. ETIENNE Bernard, M. GATUINGT Patrice, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, Mme MESPLÈDE Audrey, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procuration(s) :

Mme CAZENAVE Sandrine donne pouvoir à Mme CHAUPRADE Isabelle, Mme HOURQUET Nathalie donne pouvoir à Mme WLUSEK Pierrette, M. LABAT Benoît donne pouvoir à M. BEDAT Henri, Mme LALANNE Christelle donne pouvoir à M. VILATON Pascal, M. FOURNET Cyrille donne pouvoir à M. ETIENNE Bernard

Date de la convocation
28 mars 2023

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
28 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme CAZENAVE Sandrine, M. FOURNET Cyrille, Mme HOURQUET Nathalie, M. LABAT Benoît, Mme LALANNE Christelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. ETIENNE Bernard

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, M. Henri BEDAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27 février 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 418,38
- un excédent reporté de :	39 200,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59 618,92
- un déficit d'investissement de :	35 241,63
- un déficit des restes à réaliser de :	14 600,00
Soit un besoin de financement de :	49 841,63

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	59 618,92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	49 841,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	9 777,29
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	35 241,63

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

le Maire BEDAT Henri

